

Treize élevage

P 2 **Edito**
par Patrick Lévêque

P 3 > 5 **Actualités**
Une nouvelle enquête sur le
métier de berger // Transhumance
2020 : quelques précisions

P 6 **Prophylaxie :**
des adaptations
au contexte actuel

P 8 > 11 **Crise COVID-19 :**
Quelles
conséquences pour
les producteurs
laitiers fermiers ?

P 12 **Annonces -
Agenda**





Chers confrères,

La crise sanitaire actuelle aura sans aucun doute des conséquences d'une ampleur inédite et de toute évidence durables. Malgré les difficultés, et parce qu'il nous faut regarder devant nous, je veux croire pour ma part que cette crise aura au moins une vertu, celle d'amener notre pays à reconsidérer son besoin stratégique d'indépendance sur les plans industriel, technologique mais également agricole. L'enjeu alimentaire ne figurait pourtant plus depuis longtemps au premier rang des préoccupations de notre société dite "riche". Jusqu'en mars dernier... Les politiques publiques étaient globalement au diapason malgré les alertes que nous avons si souvent exprimées sur nos fragilités structurelles, la diminution du nombre d'agriculteurs, la stagnation de la production agricole, notre dépendance aux importations...



Saurons-nous tirer les enseignements de cette crise ? Saurons-nous prendre conscience de l'urgence à susciter les vocations alors que plus de la moitié d'entre nous partirons à la retraite dans les dix ans qui viennent ? Saurons-nous conforter nos filières et, pour ce faire, investir dans nos outils de production et de transformation, assurer la transparence sur l'origine des produits, sensibiliser les consommateurs sur le juste prix de leur alimentation, le juste revenu des producteurs, des éleveurs ? Serons-nous capables d'améliorer la résilience des entreprises agricoles, pour leur permettre de traverser les crises, de s'adapter aux changements climatiques ? Saurons-nous prendre à bras-le-corps la question de la compétitivité de notre agriculture, lui donner les moyens de répondre aux attentes de tous les consommateurs ? La crise actuelle sera en effet inévitablement encore plus révélatrice des grandes inégalités économiques au sein de notre société...

Convaincues des enjeux agricole et alimentaire, nos organisations plaident, de longue date, pour un engagement réciproque, de la part des agriculteurs à mettre en œuvre les transitions qu'appellent de leurs vœux nos concitoyens et de la part de la société dans son ensemble à permettre aux agriculteurs de vivre dignement de la vente de leurs productions.

En tant que Président de Chambre d'agriculture, je continuerai à demander en votre nom à ce que soient tirées les conséquences d'une crise qui a révélé au grand jour la contribution essentielle de l'agriculture à l'équilibre de notre pays. Le "monde d'après" le Covid sera nécessairement différent. Il nous appartient collectivement de le rendre meilleur. Les agriculteurs y sont prêts !

Patrick LÉVÊQUE

*Le Président de
la Chambre d'agriculture*



Une nouvelle enquête sur le métier de berger réalisée par les services pastoraux des Alpes

En 2019, les Services pastoraux des Alpes, bénéficiant d'un financement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes, ont mené une vaste enquête sur le métier, les profils et les attentes de bergers sous contrat dans le massif des Alpes.



Si l'enquête pastorale, réalisée de 2012 à 2014, a permis d'estimer à environ 800 le nombre de bergers salariés dans les Alpes, ces professionnels, très mobiles sur les territoires et dans leurs activités salariées, restent insuffisamment connus dans leur profil, leur parcours, leurs besoins, leurs difficultés ou leurs attentes. Au total, **142 bergères, bergers et vachers ont été enquêtés entre juin et octobre 2019**. Cette enquête a abouti à la publication d'une brochure riche d'enseignements.

La profession de berger apparait tout d'abord comme **une passion et un choix de vie axé sur le rapport à l'animal et à la nature**. Elle met en œuvre bien des compétences telles que la conduite du troupeau, la capacité d'adaptation et la résistance mentale, auxquelles se rajoute aujourd'hui la protection du troupeau face aux loups.

Cependant, la précarité de leur condition professionnelle, la rudesse du métier, l'isolement, les difficultés avec leurs employeurs et l'atteinte au sens de leur métier qu'induit la prédation découragent bien des bergers au bout de quelques années. Ainsi, **leurs revendications sont principalement sociales :**

salaire, contrat, conditions de travail et de logement. Quatre bergers sur cinq ne demandent qu'une chose : continuer à pratiquer leur métier malgré les difficultés.

Il appartient aux services pastoraux, avec les services de l'État et les collectivités territoriales, de tout faire pour leur en donner les moyens !



Pour plus de détail, nous vous invitons à aller voir les résultats à l'adresse suivante :

cerpam.com/wp-content/uploads/2020/05/Brochure-enquête-bergers-Final.pdf



Transhumance 2020 : quelques précisions

ETANT DONNÉ LES CONDITIONS PARTICULIÈRES, DE CETTE PÉRIODE, NOUS SOUHAITONS VOUS APPORTER DES PRÉCISIONS SUR LES MODALITÉS DE VOTRE DÉPART EN TRANSHUMANCE. TOUT D'ABORD, SI VOUS NE L'AVEZ PAS ENCORE FAIT, VOUS DEVEZ FAIRE UNE DÉCLARATION DE TRANSHUMANCE OU AUTORISATION DE TRANSHUMANCE AUPRÈS DE LA FRGDS. ENSUITE, POUR VOUS DÉPLACER, JUSQU'AU 2 JUIN AU MINIMUM, VOUS DEVEZ VOUS MUNIR DE L'ATTESTATION DE DÉPLACEMENT À PLUS DE 100KM.

Les déclarations de transhumance pré-remplies sont expédiées aux éleveurs qualifiés officiellement indemne de Brucellose et à jour de leur prise de sang de prophylaxie. Les déclarations ont été expédiées pendant le confinement et nombre d'entre vous ne les ont pas reçues.

En cas de non réception du courrier, vous pouvez contacter Marie Yvinec de la FRGDS PACA à l'adresse suivante : marie.yvinec.frgds-paca@reseaugds.com. N'oubliez pas d'indiquer votre nom et/ou nom de votre société et votre numéro de cheptel dans votre mail.

Vous pouvez également télécharger les documents vierges sur le site internet, voici le lien :

gds-paca.org/gestion-de-la-transhumance-des-petits-ruminants



ATTENTION vous devez faire une **déclaration** de transhumance si vous restez dans la région PACA et une **autorisation** de transhumance si vous sortez de la région (voir ci-contre).



DECLARATION DE TRANSHUMANCE INTRAREGIONALE OVINE/CAPRINE REGION PACA

à retourner complétée à la FRGDS PACA au plus tard 30 jours avant le départ

Le mouvement des animaux est interdit en cas de restriction de mouvement prise conformément au code rural

Gestionnaire des déclarations de transhumance : **FRGDS PACA**
 570, avenue de la Libération
 04100 MANOSQUE
 Tél : 04 92 72 89 72
 Fax : 04 92 72 71 14
 Mail : transhumance@frgds-paca.org

Nom et adresse du déclarant : _____
 N° EDE : _____
 Téléphone : _____


Votre lieu de destination (un document par alpage)
 Département : _____ Commune : _____
 Nom de l'alpage : _____

Responsable de l'alpage (Merci d'indiquer les noms, adresses et téléphones) Alpage ou pâturage collectif
 Alpage ou pâturage individuel

Vos animaux déplacés

| | |
|----------------------------|--|
| Ovins de plus de 6 mois | |
| Ovins de moins de 6 mois | |
| Caprins de plus de 6 mois | |
| Caprins de moins de 6 mois | |
| Total | |

RENDRE LA MARQUE ET LA COULEUR SUR LA LAINE :



Date approximative de départ : / / Date approximative de retour : / /

Transport des animaux assuré par (nom et adresse) : _____

Qualification du cheptel en Brucellose
 Par déclaration du Déclarant de _____ le gestionnaire de la transhumance atteste que ce cheptel est officiellement indemne de brucellose.

Avis de la DD(CS)PP d'accueil Nom : _____
 ACCORD REFUS ACCU Signature

Votre signature **Visa de la FRGDS PACA**
 Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés et m'engage à respecter la réglementation en vigueur.
 Date : / / Signature

Les déclarations complétées font l'objet d'un traitement informatique destiné à la surveillance épidémiologique de la transhumance. Les déclarations de données sur le BSE/STB, les OIE de la région PACA ainsi que la FRGDS PACA, sont accessibles à tous les professionnels de la filière. Les données relatives à la transhumance sont accessibles à tous les professionnels de la filière. Les données relatives à la transhumance sont accessibles à tous les professionnels de la filière. Les données relatives à la transhumance sont accessibles à tous les professionnels de la filière.

Figure 1 : Région PACA

AUTORISATION DE TRANSHUMANCE OVINE/CAPRINE A DESTINATION D'UNE AUTRE REGION

à retourner complétée à la FRGDS PACA au plus tard 30 jours avant le départ

Le mouvement des animaux est interdit en cas de restriction de mouvement prise conformément au code rural

Gestionnaire des déclarations de transhumance : **FRGDS PACA**
 570, avenue de la Libération
 04100 MANOSQUE
 Tél : 04 92 72 89 72
 Fax : 04 92 72 71 14
 Mail : transhumance@frgds-paca.org

Nom et adresse du déclarant : _____
 N° EDE : _____
 Téléphone : _____


Votre lieu de destination (un document par alpage)
 Département : _____ Commune : _____
 Nom de l'alpage : _____

Responsable de l'alpage (indiquer les noms, adresses, et téléphones) Alpage ou pâturage collectif
 Alpage ou pâturage individuel

Vos animaux déplacés

| | |
|----------------------------|--|
| Ovins de plus de 6 mois | |
| Ovins de moins de 6 mois | |
| Caprins de plus de 6 mois | |
| Caprins de moins de 6 mois | |
| Total | |

RENDRE LA MARQUE ET LA COULEUR SUR LA LAINE :



Date approximative de départ : / / Date approximative de retour : / /

Transport des animaux assuré par (nom et adresse) : _____

Qualification du cheptel en Brucellose
 Par déclaration du Déclarant de _____ le gestionnaire de la transhumance atteste que ce cheptel est officiellement indemne de brucellose.

Avis de la DD(CS)PP d'accueil Nom : _____
 ACCORD REFUS ACCU Signature

Votre signature **Visa de la FRGDS PACA**
 Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés et m'engage à respecter la réglementation en vigueur.
 Date : / / Signature

Les déclarations complétées font l'objet d'un traitement informatique destiné à la surveillance épidémiologique de la transhumance. Les déclarations de données sur le BSE/STB, les OIE de la région PACA ainsi que la FRGDS PACA, sont accessibles à tous les professionnels de la filière. Les données relatives à la transhumance sont accessibles à tous les professionnels de la filière. Les données relatives à la transhumance sont accessibles à tous les professionnels de la filière. Les données relatives à la transhumance sont accessibles à tous les professionnels de la filière.

Figure 2 : Hors région PACA

Pour ce qui est des déplacements, jusqu'au 2 juin, vous devez également vous munir d'une attestation de déplacement de plus de 100km que vous trouverez ci-dessous. Votre déplacement est lié à un motif professionnel qui ne peut être différé (cas 1). Si vous avez un berger, vous devez également lui faire une **attestation employeur**. Bien sûr en plus de ces documents, **munissez-vous également d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile ainsi que de votre Kbis** qui justifie de votre activité agricole.





Prophylaxie : des adaptations au contexte actuel

La prophylaxie fait partie des missions de santé publique que le vétérinaire sanitaire continue d'assurer malgré le contexte actuel.

La priorité est donnée aux interventions qui concernent les cheptels transhumants, pour les autres cheptels les prélèvements peuvent être différés en cas de force majeure. En effet la date de fin de campagne a été exceptionnellement repoussée au 30 juin. Les laboratoires d'analyses poursuivent leurs activités essentielles.


► **DEUX RAISONS PEUVENT EXPLIQUER UN RALLONGEMENT DU DÉLAI :**

- **LA PRIORITÉ EST ACTUELLEMENT DONNÉE AUX ANALYSES DE PROPHYLAXIE** (pour maintenir la surveillance des zoonoses), les autres analyses peuvent donc être réalisées avec 1 ou 2 jours de retard.
- **L'ACHEMINEMENT PAR LA POSTE SUBIT UN ALLONGEMENT DES DÉLAIS DE LIVRAISONS.**

! Dans tous les cas, **pour assurer la bonne réception des résultats**, il est important de prévenir le laboratoire avant l'expédition des prélèvements, afin de s'assurer de la possibilité de réaliser les analyses.



Agriculteurs



Choisissez votre matériel agricole et demandez son financement* chez votre concessionnaire.

ca-alpesprovence.fr

*Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse Régionale, prêteur.





CRISE COVID-19 : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PRODUCTEURS LAITIERS FERMIER ?

— SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE PAR L'ANPLF —
AUPRÈS DE SES PRODUCTEURS ADHÉRENTS ENTRE LE 13 ET LE 30 AVRIL 2019

Afin de mieux appréhender les conséquences économiques sur la filière laitière fermière des mesures en vigueur dans le cadre de la crise Covid-13, l'ANPLF et ses structures membres ont interrogé directement leurs producteurs adhérents. Du fait du grand nombre de réponses recueillies (339 réponses, soit 1/3 des producteurs adhérents de nos structures) de leur répartition en termes géographiques (13 régions concernées) et en termes d'espèces laitières (40% de caprins, 40 de bovins, 10% d'ovins et 10% de producteurs mixtes), nous disposons d'un échantillon représentatif qui nous permet de tirer des conclusions réalistes sur la situation du secteur dans son ensemble.



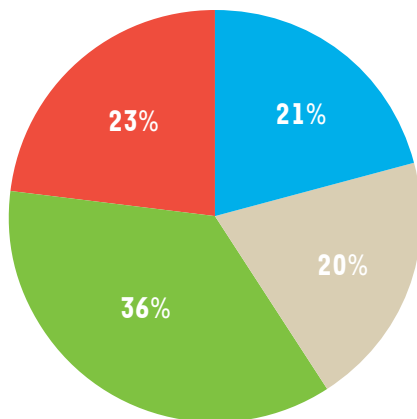
Concrètement, cela correspond à des pertes importantes pour les opérateurs de notre secteur. A titre d'exemple, pour une exploitation fermière moyenne, le chiffre d'affaires tourne à près de 10 000€ par mois.

— Prévisions de perte de chiffre d'affaires —
entre le 1^{er} et le 30 avril

► **UNE SITUATION HÉTÉROGÈNE MAIS DE LOURDES PERTES POUR PRÈS DE LA MOITIÉ DES PRODUCTEURS**

Les données recueillies par l'enquête montrent une grande hétérogénéité des situations. Pour le mois d'avril, seulement un tiers des producteurs estime ne pas avoir subi de pertes importantes.

En revanche, ils sont 44% à annoncer des pertes conséquentes, et même 23% à estimer que leurs pertes dépasseront 20% de leur chiffre d'affaire par rapport à la même période de l'an dernier.



- plus de 50%
- de 20 à 50%
- de 10 à 20%
- pas ou peu de pertes

Cela vient couvrir les charges fixes et les charges opérationnelles impossibles à reporter... On n'arrête pas une ferme !

Le revenu disponible restant pour l'exploitant représente une part faible du chiffre d'affaire. C'est pourquoi une baisse supérieure à 20% est déjà problématique, privant les exploitants de revenus pour leurs familles.

▶ PENDANT LA CRISE, LES CLIENTS REVIENNENT VERS LES PRODUCTEURS

Nous avons interrogé les producteurs sur leurs principaux modes de commercialisation habituels (barre en bleu sur le graphe ci-après). Nous voyons ainsi que sur les 339 producteurs ayant répondu, 224 vendent habituellement de façon significative à la ferme (66%), 185 sur les marchés (55%) et près de 40% pour les magasins de producteurs, ce qui confirme la place dominante de la vente directe dans notre secteur. Puis ils sont environ 40% à mentionner la vente à des crémiers et détaillants et près de 30% à citer les GMS. Pour ce qui est de la restauration commerciale, elle est citée par près de 30% des producteurs de l'échantillon. Viennent enfin, pour moins de 20% d'entre eux, la restauration collective et les autres circuits.

Par ailleurs, nous avons demandé aux producteurs quels étaient les modes de commercialisation sur lesquels ils avaient subi les plus fortes baisses (barres en rouge) ou, au contraire, les plus fortes hausses (barres en vert) depuis le début de la crise. Les réponses montrent clairement que – hormis bien entendu les ventes aux restaurants et cantines qui ont été totalement arrêtées – **ce sont surtout les fermetures de marchés qui impactent une grande partie des producteurs fermiers.** Au contraire, on note que **les magasins de producteurs, les AMAPS et les tournées à domicile sont des circuits**

qui se sont très fortement développés. Cela n'a toutefois pas été sans conséquence en termes de temps et de rémunération du travail ! En effet, les témoignages de producteurs confirment que **ce mode de commercialisation est très chronophage et pénible :**

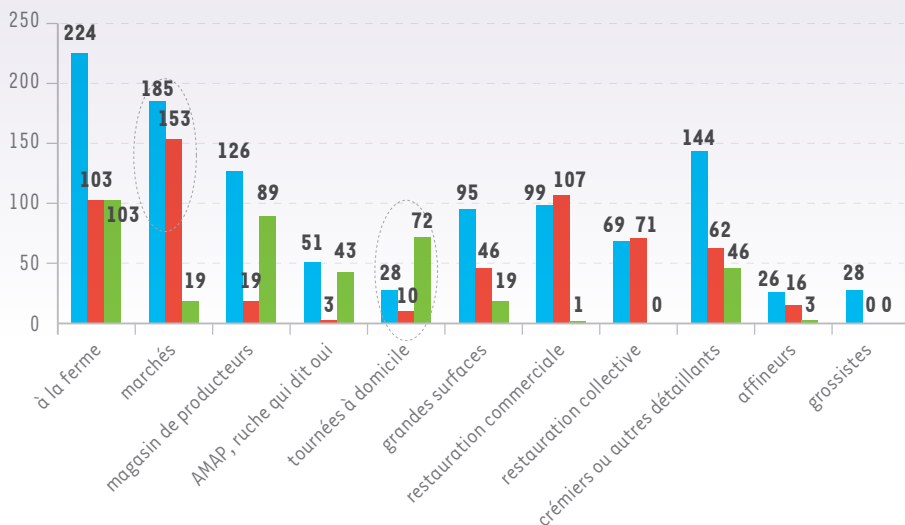
“ Nous faisons en général 70h/semaine, je suis aujourd'hui à 90h/semaine, entre les enfants et le nouveau mode de commercialisation... ”

Ce commentaire de producteurs en résumé beaucoup d'autres.

Pour la vente à la ferme, les réponses sont partagées. Cela dépend essentiellement du positionnement de l'exploitation. Celles qui sont éloignées des centres urbains, ou dont l'activité commerciale est liée à l'activité touristique, ont vu leurs ventes chuter. Pour les autres, on assiste à la même dynamique de “retour vers le producteur”. Cela a également été fortement ressenti sur les marchés restés ouverts.

Pour ce qui est des ventes via les grandes surfaces, nos données reflètent aussi des baisses de ventes (pour 48% des producteurs). Nous y voyons notamment les conséquences des fermetures des rayons “coupe” qui ont eu lieu dès le début du confinement, du fait du manque de personnel dans les supermarchés. Par ailleurs, contrairement à certains discours officiels du début de la crise, les grandes surfaces ne se sont pas révélées être une alternative efficace pour les producteurs fermiers qui n'étaient pas déjà dans ce circuit avant la crise : **la vente en GMS, que ce soit en libre-service ou en drive, nécessite une organisation,** et en particulier un packaging et un étiquetage spécifique des produits **qui ne peut s'improviser en quelques jours.**

CRISE COVID-19 : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PRODUCTEURS LAITIERS FERMERS ?



- nombre de producteurs citant ces circuits comme étant parmi leurs 3 principaux modes de commercialisation
- nombre de producteurs citant ces circuits comme "en forte baisse"
- nombre de producteurs citant ces circuits comme "en forte hausse"

Pour une partie de ceux qui étaient déjà implantés (20%), en libre-service, le plus souvent dans les petites surfaces proches de leur ferme, certains magasins ont joué le jeu.

▶ UNE FORTE ADAPTABILITÉ MAIS CERTAINS NE PEUVENT ÉVITER LA CASSE !

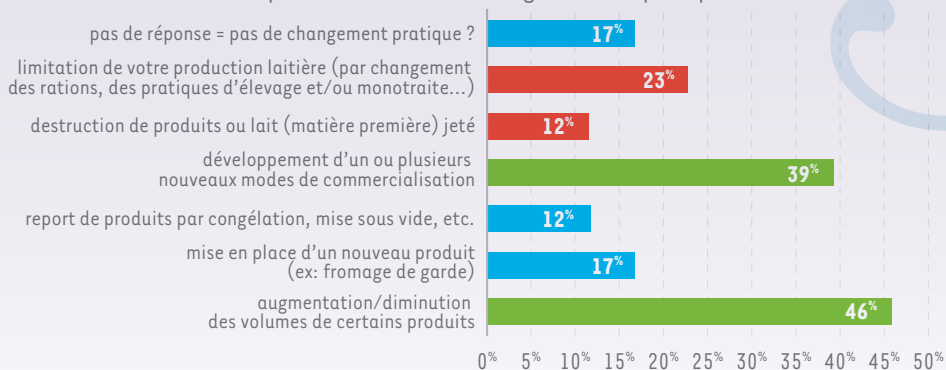
Nous avons interrogé les producteurs sur les adaptations qu'ils ont été amenés à réaliser. Leurs réponses apparaissent ci-après :

46% des producteurs indiquent qu'ils ont été en mesure de jouer sur les volumes de leurs différents produits pour s'adapter à la crise. Selon les régions, les habitudes

de consommation locale et la gamme des produits habituels des producteurs, les cas ont été différents.

Par ailleurs, les chiffres montrent qu'un nombre non négligeable de **producteurs a dû jeter du lait (13% de notre échantillon)** et que d'autres se sont vus obligés de **limiter leurs volumes de production (23%)**. Clairement, certains producteurs n'ont donc pas trouvé d'alternatives suffisantes à la fermeture des marchés et des restaurants, lorsqu'il s'agissait de leurs modes principaux de commercialisation. De plus, les exploitations qui fonctionnaient en grande partie avec des activités de ferme

Réponses relatives aux changements de pratiques



auberge, d'accueil pédagogique ou situées dans les zones touristiques n'ont pas non plus pu se réorienter. Pour ces producteurs qui ont limité leur activité, et dont les pertes représentent parfois une part bien plus importante que 50% de leur chiffre d'affaire habituel, il s'agit de pertes sèches qu'ils ne rattraperont pas sur le reste de la saison, d'autant plus que le déconfinement lent leur sera encore défavorable.

CONTACT

anplf.info@gmail.com

www.anplf.com



FACE À CES CONSTATS, QUE PROPOSE L'ANPLF ?

- ▶ **Pour l'ensemble des producteurs ayant subi des pertes de chiffre d'affaires**, des annulations de charges et de prêts de trésoreries à taux 0 ou à taux très faibles.
- ▶ **Pour les producteurs ayant perdu plus de 50% de chiffre d'affaire** pendant les mois de crise, en plus des mesures précédentes, un suivi spécifique par des comités régionaux.
- ▶ **La reconnaissance de la maîtrise des mesures barrières par les producteurs laitiers fermiers.** En s'appuyant sur son GBPH, notre filière sera efficace dans les gestions du risque Covid-19.
- ▶ **Le soutien d'une campagne de promotion** des produits laitiers fermiers pendant et après la crise.
- ▶ **Le redémarrage de tous les marchés.**

Annonces

■ *J'ai un border collie mâle de 2 ans et demi, qui n'est plus heureux car il s'ennuie, il a besoin de travailler, d'avoir de la compagnie et suite à un changement de situation, je ne peux plus lui offrir ce dont il a besoin pour son bien être. J'ai donc décidé de le donner à une personne qui en prendra soin et pourra lui apporter ce dont il a besoin pour son équilibre. Il a vécu en ferme, très sociable avec congénères et humains et a été formé au troupeau et a de très bonnes aptitudes en la matière.*

☎ Valérie | 06 27 01 00 58

■ Vends 20 béliers Mérinos année 2014-2015 pour cause de changement de sang 200€ pièce.

☎ G. Serra GFA La Barlatière | 06 50 12 37 80

■ cherche à donner petits "Patou" montagne des Pyrénées nés début avril parents sur troupeau.

☎ 06 07 86 95 81

■ Vends plusieurs béliers Mérinos reproducteurs 9 mois nés en janvier 2019.

☎ 06 58 53 48 80

■ Herbassier cherche place pour l'hiver 2020-2021 avec bergerie. 20 à 30 ha étudie toutes propositions.

☎ Mathieu | 06 81 71 99 17



Annonces

MAI

Agenda

■ RENCONTRES MADE IN VIANDE 2020 : NOUVEAU CALENDRIER

*Au vu de l'évolution du confinement, la sixième édition des Rencontres Made in Viande **ne pourra pas se tenir comme prévu sur les dates du 13 au 20 mai 2020**. Toutes les portes ouvertes initialement prévues sur cette période doivent donc malheureusement être annulées.*

À la place, une édition très spéciale devrait se tenir sur une durée réduite du 17 au 21 juin : pour remercier la filière, conserver la viande au cœur de l'alimentation des français. L'occasion pour le grand public, les élus et les médias de rencontrer tous ceux qui ont permis, permettent et permettront à la nation de se nourrir.

✉ **Pour déposer vos annonces,**
contactez le 04 42 23 86 46

| | | | |
|-----------------------|---|--------------------------------------|---|
| Chambre d'agriculture | Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence | ☎ 04 42 23 06 11 📍 04 42 63 16 98 | accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr |
| Bovin 13 | // | ☎ 04 42 23 86 35 📍 04 26 03 12 83 | s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com |
| GDS 13 | // | ☎ 04 42 96 95 72 📍 04 26 03 12 83 | gdsbdr@yahoo.fr |
| Syndicat Caprin | // | ☎ 04 42 23 86 45 📍 04 26 03 12 83 | a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr |
| FDO | Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau | ☎ 06 71 76 31 92 | fdo13@yahoo.fr |

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

Co-directeurs de publication : Patrick LÉVÊQUE, Rémy BENSON, Marion HASSINE, Juliette FANO, Elodie PORRACCHIA. Structures : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Syndicat Caprin des Bouches-du-Rhône, Fédération Départementale Ovine 13, Association Bovin 13, GDS des Bouches-du-Rhône. Rédacteurs : Audrey SEIGNER, Sébastien ATTIAS, Tiphaine VERDOUX. Photos : CA13, Syndicat caprin, Maison de la Transhumance, Bovin 13, Hervé HÔTE / Agence Caméléon, Parick FABRE, Manade GILLET. Conception graphique et impression : Studio B - www.studiob-design.fr - 04 90 96 39 04. Tirage : 450 ex.